

# COMITÉ DLAL FEAMPA

## GALPA DU 20 OCTOBRE 2023

### LISTE DE PRÉSENCE

MEMBRES VOTANTS					
COLLÈGES	TITULAIRES		SUPPLÉANTS		TOTAL
ÉLUS DES COLLECTIVITÉS	Michel PARENT	Présent	Joseph HUOT	Excusé	PUBLIC
	Patrice BROUHARD	Présent	Alain BOMPARD	Présent	PUBLIC
	Marie-Christine PERAUDEAU	Excusée	Christian PITARD	Présent	PUBLIC
	Bruno BESSAGUET	Excusé	Alain BURNET	Excusé	PUBLIC
	Christophe SUEUR	Excusé	Jean PROU	Excusé	PUBLIC
PÊCHE ET AQUACULTURE	Philippe MORANDEAU	Présent	Charlotte RHONE	Excusée	PRIVÉ
	Laurent CHAMPEAU	Excusé	Romain PEYRAUD	Présent	PRIVÉ
	Nicolas CHAUBARD	Excusé	Aglaée SAUMONNEAU	Excusée	PRIVÉ
	Philippe MICHEAU	Présent	Emilie ROCHE	Excusée	PRIVÉ
	Eric BLANC	Excusé	Marie FERRIERE	Présente	PRIVÉ
PORTS ET INFRASTRUCTURES PORTUAIRES	Bruno SAMZUN	Excusé	David PASSERAULT	Excusé	PUBLIC
	Nicolas DUBOIS	Excusé	Amélie PERRAUDEAU	Présente	PUBLIC
	Céline VIRON	Excusée	Myriam CONIL-COMBEAU	Présente	PUBLIC
	Alexandra MAISONNET	Présente	Marie BOURLEYRE	Excusée	PUBLIC
BIOTECHNOLOGIES MARINES	Pierrick BARBIER	Présent	Diane DUFFOUR	Présente	PRIVÉ
RESSOURCES BIOLOGIQUES MARINES	Audrey BRUNEAU	Présente	Frédéric GIRARDIN	Excusé	PUBLIC
PROTECTION ET SURVEILLANCE DU LITTORAL	Julie BERTRAND	Excusée	Yohan WEILLER	Présent	PUBLIC
TOURISME	Lionel PACAUD	Excusé	Emrick HERBAUT	Excusé	PRIVÉ
INDUSTRIE NAUTIQUE ET NAVALES	Rodolphe MOUCLIER	Excusé	Pierre-Yves CHEVALIER	Excusé	PRIVÉ
FORMATION	Marianne PEREZ	Présente	Arnaud LEFEVRE	Excusé	PUBLIC
ESS	Thierry LEQUES	Présent	Samuel MASSE	Excusé	PRIVÉ
SOCIÉTÉ CIVILE / ANIMATION / ENVIRONNEMENT	David BEAULIEU	Excusé	Nathalie DANIEL	Présente	PRIVÉ
	Pauline LOUBAT	Excusée	Louis DOREMUS	Présent	PRIVÉ
	Jean-Pierre BOUTFOL	Présent	Evelyne NERON MORGAT	Excusée	PRIVÉ
	Gérard DOIZELET	Excusé	Jean-Pierre BROCHON	Présent	PRIVÉ
	Emilie MARIOT	Présente	Nathan ROPERS	Excusé	PRIVÉ
CULTURE / PATRIMOINE	Emmanuel de FONTAINIEU	Excusé	Arnaud DAUTRICOURT	Présent	PRIVÉ
MARAIS	Jean-Eude du PEUTY	Excusé	Gilbert MIOSSEC	Excusé	PUBLIC

#### Personnes associées présentes :

- Rémi JUSTINIEN, élu référent du territoire Île et Estuaires Charentais Région Nouvelle Aquitaine
- Pauline GERMANAUD, CARA/CCBM
- François AMAND, CARA
- Isabelle LACROIX, DIRM
- Bernard LUGAN, DDTM 17
- Florence BOBILLON, CCIO/CCBM
- Pascale GUIBERT, CARO
- Christelle LAURENT, Département 17
- Stéphane PUIG-Y-MESTRE, Pêcheurs de l'Île d'Oléron

#### Porteurs de projet présents :

- Anne-Lise BOUQUET, CAPENA
- Jean Philippe MINEAU, ACRIMA/APSALIMAC
- Marine FOUIN, CARA/CARO/CCIO/CCBM
- Sébastien LIEGE, ADEI 17/Terre Mer Chantier
- François CHARRIER, Terre Mer Chantier
- Richard BOCQUET, Société des Régates de Saint-Trojan
- Yvon LEBOT, Société des Régates de Saint-Trojan

**QUORUM**

Règle du quorum	Comité du 20 octobre 2023	
30% de membres votants	Minimum : 9	Votants / Présents : 21
50% de membres présents sont des privés	Minimum : 11	Votants / Présents : 12

Gabrielle MOSSOT, animatrice du GALPA rappelle aux membres et personnes associées qu'ils doivent signer à la fois la feuille d'émargement et la feuille listant les conflits d'intérêts potentiels entre les membres votants et les projets présentés à l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

Les membres du GALPA Îles et Estuaires Charentais sont accueillis dans la salle des fêtes de la commune de Port-des-Barques.

Un tour de table est proposé.

Gabrielle MOSSOT, propose de dérouler la séance sur la base de l'ordre du jour suivant :

- Validation de la modification de la composition du GALPA
  - o 1 modification par voie d'avenant
  - o 3 modifications par voie de notification
- Règles de gestion du GALPA
  - o Sélection et début d'éligibilité des dépenses
  - o Règles de gestion : mise en concurrence, conflits d'intérêts, justification des dépenses, éligibilité vs sélection
- Appel à projet Valorisation touristique
  - o Contexte
  - o Ligne de partage et critères
- Projection maquette financière
  - o Vue d'ensemble de la consommation de la maquette prévisionnelle
- Étude des projets soumis à la sélection du GALPA
  - o Projets proposés pour sélection : 6 projets
- Informations diverses
  - o Accueil d'une délégation d'Irlandais
  - o Accueil d'une délégation d'Australiens
- Les futures échéances
  - o Future instance du GALPA

**VALIDATION DE LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU GALPA**

Voir diapositives correspondantes (diap. 3 à 5).

Gabrielle MOSSOT rappelle la procédure de modification par voie d'avenant de la composition du GALPA. En effet, le COBEBM n'est plus représenté au sein du GALPA et a été remplacé par l'association Echo-Mer. Cette modification de structure au sein du GALPA a nécessité l'élaboration d'un avenant auprès de la Région après la prise de décision du GALPA par consultation écrite du 24 juillet au 7 août. L'avenant a été signé en date du 9 octobre 2023. Un nouveau tableau de la composition du GALPA a été intégré à la convention en ne faisant plus apparaître le nom des structures pour faciliter les modifications futures.

Quatre modifications nominatives qui feront l'objet d'une notification à la Région, sont soumises au vote des membres votants. Michel PARENT, Président du GALPA, procède au vote.

## La modification de la composition du GALPA est approuvée à l'unanimité par le GALPA.

### RÈGLES DE GESTION

---

Voir diapositives correspondantes (diap. 6 à 15).

- **Circuit de gestion et début d'éligibilité des dépenses**

Gabrielle MOSSOT aborde les différentes règles de gestion qui sont en train de se mettre en place en ce début de programmation. Afin de diminuer le temps du circuit de gestion des dossiers, il a été décidé de supprimer l'avis d'opportunité qui était formulé par le GALPA. Aussi, les projets sont étudiés qu'une seule fois et sont sélectionnés de façon définitive avec un seul passage en instance GALPA. Sur cette base le GALPA se prononce donc sous réserve de l'avis réglementaire et sur la base d'un montant maximum des dépenses prévisionnelles.

Néanmoins, l'avis réglementaire émit par le service instructeur de la Région lors de la précédente programmation DLAL FEAMP permettait de préciser le taux d'aides publiques appliqué au projet ainsi que le montant retenu pour les services de la Région. Cet avis réglementaire est aujourd'hui remplacé par un avis préalable qui fournit moins de détails que le précédent document.

Aussi, le GALPA vote sur la base d'un montant maximum sans avoir de certitudes sur le taux d'aides publiques maximum attribué au projet et sans connaître l'assiette éligible du projet.

Cette modification pose une préoccupation double, pour le porteur de projet d'une part car il ne sait pas à quelle hauteur va être accompagné son projet. Ce dernier pourrait être remis en question si l'accompagnement ne permet pas de jouer un réel effet levier sur le projet. Pour ne pas mettre en difficulté le porteur de projet il est fortement conseillé d'attendre le conventionnement du projet qui affichera tous les éléments financiers des dossiers. De plus, pour le GALPA, sans connaissance de l'assiette éligible du projet, il ne peut pas connaître la part engagée de la maquette financière et ne peut que difficilement appliquer une stratégie financière à l'enveloppe qui lui est attribuée.

Ces éléments sont en consolidation auprès des services de la Région. Il faut rappeler que c'est le début de la programmation et que le circuit de gestion s'affinera avec le dépôt des premiers dossiers.

Audrey BRUNEAU, IFREMER, demande quel sera le délai entre le dépôt de la fiche projet et l'instruction de la Région.

Gabrielle MOSSOT précise que le délai sera au moins de six mois. Les dossiers présentés ce jour pourraient être instruits au mieux en fin d'année et présentés en commission permanente au printemps.

Diane DUFFOUR, CAPENA, précise néanmoins que le porteur de projet disposera d'information au fur et à mesure de l'instruction et qu'il est possible de commencer avant le conventionnement.

Gabrielle MOSSOT répond que cette décision ne tient qu'au porteur et à sa robustesse financière. C'est bien une prise de risque pour le porteur de projet que de commencer son projet avant son conventionnement. Mais en effet rien n'empêche le porteur de débiter son projet avant le conventionnement mais sans certitude sur le taux d'aide d'accompagnement et sur l'assiette éligible retenue.

- **Obligation de publicité**

Gabrielle MOSSOT rappelle les principales règles des obligations de publicité.

Pierrick BARBIER, CAPENA, demande si ces obligations s'appliquent également au matériel pouvant être immergés.

L'animatrice du GALPA précise qu'en effet tous les supports ou matériels produits ou achetés dans le cadre d'un projet ayant bénéficié d'une aide européenne doivent présenter cette publicité européenne.

- **Critère multi-filière**

Yohan WEILLER, PNM EGMP précise que si les projets à dominance aquaculture entrent à présent dans le GALPA qu'il faudra également pouvoir appliquer la même consigne pour les projets relevant des secteurs de la pêche ou du nautisme.

### APPEL À PROJET DE VALORISATION TOURISTIQUE

---

Voir diapositives correspondantes (diap. 16 à 18).

Gabrielle MOSSOT rappelle aux membres du GALPA que les projets dits de valorisation touristique sont exclus de la stratégie du GALPA. Plusieurs projets présentés ce jour entrent dans l'axe valorisation de l'identité maritime



du territoire. Il est proposé aux membres du GALPA plusieurs critères pour définir une ligne de partage entre les projets dits de valorisation touristique et les projets visant à la valorisation de la culture maritime sur un territoire touristique. L'animatrice précise que les projets soumis au vote des membres du GALPA lors de cette session sont considérés comme visant à la valorisation de la culture maritime.

## PROJECTION DE LA CONSOMMATION DE LA MAQUETTE FINANCIÈRE

Voir diapositives correspondantes (diap. 19 à 23).

Gabrielle MOSSOT rappelle que la maquette financière proposée ici n'est qu'une projection. Tous les calculs ont été effectués sur la base d'un taux maximal d'aides publiques à 80% avec 40% de FEAMPA, 40% Région Nouvelle-Aquitaine et 20% d'autofinancement. Comme expliqué précédemment ces taux d'accompagnement et l'assiette éligible des projets pourront évoluer au moment de l'instruction régionale.

Philippe MORANDEAU, Président du CRC 17, demande si la Région donne une fourchette du taux d'intervention d'aide publique. Il précise également qu'une forte variation à la baisse du taux d'aides publiques sur un projet pourrait le remettre en question. Il ajoute que la décision du GALPA passe en second plan et que cela pose soucis pour mener une stratégie répondant aux besoins des acteurs et du territoire. Il conclue en affirmant qu'il est nécessaire que la définition des besoins des professionnels émane de ces derniers.

Rémi JUSTINIEN, Conseiller Régional, appuie les propos de M. Morandeu et ajoute qu'il sera présent pour suivre la gestion du GALPA et les relations avec les services de la Région.

Audrey BRUNEAU précise qu'elle a assisté la veille à l'instance du GALPA La Rochelle-Ré-Aunis et que les questions de modulation du taux d'intervention des aides publiques ont également été abordées. Elle demande pourquoi des règles communes ne sont pas établies entre les GALPA. Au GALPA LRRR il a été soulevé la possibilité que les projets présentant une assiette éligible élevée soit moins accompagnés que les projets plus petits financièrement.

Gabrielle MOSSOT répond que tous les GALPA sont différents et appliquent des stratégies différenciées que ce soit en termes de thématiques ou d'arbitrages financiers. Ces règles de modulation pourront être discutées lors d'un comité spécifique. L'animatrice ajoute que cette modulation du taux d'aides publiques permet au GALPA d'avoir une stratégie financière mais qu'en termes administratifs et financiers cette modulation ne sera pas évidente à mettre en place et qu'il faudra lors de la construction de dossiers mutualisés appliquer les mêmes taux entre les GALPA.

Christian PITARD, CARA, propose que la modulation s'effectue en fonction de la notation attribuée au projet. Mieux le projet est noté et plus il serait accompagné.

Gabrielle MOSSOT répond en effet que la notation peut-être un critère de modulation. Elle ajoute que si les membres le souhaitent il est possible d'organiser un GALPA spécifique sur ces aspects.

Michel PARENT demande aux membres du GALPA de se positionner sur cette réunion future.

Yohan WEILLER propose de voir la dynamique de consommation de l'enveloppe. Il précise qu'il ne pas s'ajouter des règles supplémentaires pour le moment. Si le taux de consommation avance trop rapidement des règles de modulation pourront être mises en place.

Michel PARENT propose que les membres du GALPA soient informés du taux de consommation prévisionnel de l'enveloppe dans les mois à venir et avant la future réunion du GALPA pour proposer en fonction de ces évolutions un temps d'échange spécifique sur ces règles de modulation.

## ÉTUDE DES PROJETS SOUMIS AU VOTE DU GALPA

Voir diapositives correspondantes (diap. 24 à 44).

Six fiches-projets ont été déposées au GALPA et étudiées dans le cadre d'un comité technique le 22 septembre 2023. Les porteurs sont présents afin de présenter leur projet et de répondre aux questions des membres du GALPA.

- **Création d'une station de déchiquetage/broyage de plastiques usagés en vue de leur recyclage en dalles perméables de parking**

Maître d'ouvrage	Terre Mer Chantier
Fiche action	N°1 « Dynamique économique des filières pêche et aquaculture »
Descriptif	Projet de l'association Terre Mer Chantier, association d'insertion. TMC est impliquée depuis 2013 dans le recyclage des poches ostréicoles. Un premier partenariat entre le CRC et INTERMAS a permis la collecte et le recyclage, entre 2013 et 2019, de 650T de poches ont été revalorisées. INTERMAS clôture le partenariat et il n'y a plus de solution pour le recyclage des poches.

	<p>Le CRC lance en 2022 un projet « Conchyl Innov » avec la start up Purple Alternative Surface visant au broyage du plastique pour la confection de dalles de parking perméables. Le plastique ayant séjourné dans l'eau de mer peut être valorisé sur ce modèle et l'enfouissement ou l'incinération ne sont plus les seules solutions proposées.</p> <p>Fort de cette expérimentation Terre Mer Chantier propose ce projet pour mettre en place une chaîne de broyage des plastiques durs des ostréiculteurs (poches, collecteurs, mannes et paniers).</p> <p>Ce broyat pourra alimenter dans un premier temps la production de dalles à Belfort et d'autres débouchés pourront être envisagés. Il pourra être envisagé dans les années à venir par exemple et en fonction des résultats de développer une mini-factory sur le territoire pour produire les dalles sur le territoire.</p> <p>Projet visant à la construction de la chaîne de broyage et son installation dans un local situé sur le territoire de Marennes Oléron. Travail avec les plastiques ostréicoles et objectif de travailler aussi avec les alèzes de chalut, la filière tourisme avec le mobilier de l'hôtellerie de plein air, les EPCI en proposant le broyage des plastiques issus des déchetteries</p> <p>Projet qui vient répondre à un enjeu environnemental et aux objectifs d'économie circulaire de la profession.</p>
Coût total de projet	180 000€ TTC
Montants FEAMPA	72 000€ soit 40% du cout total du projet ; 18% de la fiche action ; 7% de la maquette

Gabrielle Mossot rappelle brièvement l'objet du projet et son plan de financement.

Le comité technique du 22 septembre 2023 propose la note de 17/20 sur ce projet et formule les remarques suivantes :

- Solution qui paraît être la plus bénéfique en termes d'éco-bilan en comparaison à l'incinération. Projet en attente depuis plusieurs années, en lien avec la stratégie du GALPA.
- CRC 17 assurera l'équilibre économique de l'activité et participera à la communication auprès des professionnels.
- Débouchés pour la valorisation du broyat à conforter, néanmoins la matière première sera disponible.
- Fabrication de dalles vient répondre aux problématiques d'imperméabilisation des sols.
- Projet qui pourrait être proposé en mutualisation avec le GALPA LRRA

L'avis préalable du service instructeur daté du 3 octobre 2023 souligne les points suivants :

- La fiche projet fait mention d'un partenariat avec le CRCCM ainsi qu'avec la Start-up Purple Alternative Surface. Ce partenariat doit être précisé en amont du dépôt de la demande d'aide afin de permettre la détermination des modalités d'intervention et du régime d'aide applicable.
- Demande de précisions sur le modèle économique du projet.

François CHARRIER, Terre Mer Chantier et Sébastien LIEGE, ADEI 17 présentent le projet.

Emilie MARIOT, CPIE IODDE s'interroge sur la création d'emploi en lien avec le projet.

François CHARRIER précise que le projet permettra de créer 3 ETP d'insertion et 1 poste de permanent.

Michel PARENT s'interroge sur le lieu où sera implantée l'activité.

François CHARRIER précise que la recherche du lieu d'implantation est en cours, l'installation de la chaîne nécessiterait 200m<sup>2</sup> de surface couverte et 1000m<sup>2</sup> en extérieur pour le stockage.

Audrey BRUNEAU s'interroge sur la valorisation des filets de pêche par le biais de cette technique et demande des précisions sur la communication qui sera effectuée.

François CHARRIER répond que les alèzes de chalut pourront être broyées. Concernant la communication, M. Charrier précise qu'une des premières choses à réaliser est d'aller voir les filières qui émettent du plastique et qui pourraient être intéressées, réaliser du sourcing. Ensuite des plaquettes de communication pourront être produites pour informer de la mise en place de ce service. Une information particulière sera à développer concernant les types de plastiques qui pourront être récupérés.

Gabrielle MOSSOT ajoute que le CRC 17 qui sera fortement impliqué dans le projet sera un relai pour informer les professionnels.

Amélie PERRAUDEAU, Port de la Cotinière, s'interroge sur la diversité du plastique récupérée.

François CHARRIER précise que le broyage s'effectuera par catégorie de plastique en fonction d'un planning établi. Un tri en amont sera nécessaire. Une seconde étape du projet imaginée est la création d'une mini factory sur le territoire pour transformer le plastique en dalles directement sur place.

Philippe MORANDEAU, CRC 17, approuve le projet et précise qu'il est attendu depuis plusieurs années.



Marie FERRIERE, CDPMEM s'interroge sur la possibilité de désengagement du porteur de projet si suite à l'instruction réglementaire le taux d'aides publiques est revu à la baisse ne permettant pas la poursuite du projet.

Gabrielle MOSSOT répond que c'est en effet un risque et que le porteur pourra stopper son projet suite à l'instruction réglementaire.

Rémi JUSTINIEN s'interroge sur le fait que le service instructeur ne soit pas en capacité de fournir la réponse du régime d'aide d'état en amont de la sélection du GALPA et précise qui essaiera d'obtenir cette réponse rapidement.

Le vote du comité s'effectue donc sous réserve de l'instruction réglementaire et sur la base du montant maximum présenté.

Pour le vote de ce projet n'ont pas pris part au vote pour des raisons de conflits d'intérêts et sont sortis de la salle : Patrice Brouhard (ancien salarié Navicule Bleue, CCBM), Philippe Morandau et Romain Peyraud (CRC 17), Thierry Leques (Navicule Bleue).

**À l'unanimité, les membres du GALPA s'accordent sur un avis de sélection favorable.**

- **Optimisation des filières de production en diversification en marais : innovation et développement durable des filières de Crevettes impériales et de plantes halophiles.**

Maître d'ouvrage	ACRIMA - Association crevette impériale des marais charentais
Fiche action	N°1 « Dynamique économique des filières pêche et aquaculture »
Descriptif	<p>Projet pluriannuel de 3 ans (2024 à 2026) visant à développer et à conforter les productions de crevettes et de salicornes en marais, filières de diversification pour les ostréiculteurs.</p> <p>- Production de crevettes impériales structurée depuis 2001 via l'ACRIMA qui a développé une démarche qualité (crevettes impériales des marais charentais). Regroupe ajd 30 producteurs et la production représente 30 à 40T par an.</p> <p>- Production de salicorne structurée depuis 2001 autour de l'APSALIMAC, regroupe 8 producteurs. Production de 5 à 10T par an sous démarche qualité (50% en AB)</p> <p>CAPENA accompagne ces professionnels dans le développement de leur activité. Nécessité d'optimiser les productions, les techniques et la valorisation des produits pour faire perdurer ces productions.</p> <p>Crevettes : optimisation du nourrissage et des pêches (filets/matériel) ; travail sur la biodiversité sur les bossés des claires ; bibliographie sur les méthodes d'élevage mondiales ; dossier agrément sanitaire surgélation transformation</p> <p>Salicorne : process semences pour autonomie ; amendement calcique (méthode japonaise) ; évaluer le potentiel de développement d'autres plantes halophiles.</p> <p>ACRIMA porteur de projet mais en partenariat avec APSALIMAC, CAPENA et l'exploitation du lycée de la mer (site pilote et de démonstration). Les professionnels et le lycée participeront techniquement et humainement aux expérimentations.</p> <p>Projet qui vient répondre à un enjeu fort d'optimisation de ces productions et à l'enjeu de diversification suite aux différentes mortalités affectant les pros. Projet attendu et fléché dans la stratégie.</p> <p>Valorisation résultat biodiv avec CPIE IODDE, Navicule Bleue, technicien Natura 2000, Cité de l'huître.</p>
Coût total de projet	92 860.79€ TTC
Montants FEAMPA	37 144.32€ soit 40% du cout total du projet ; 9% de la fiche action ; 3.7% de la maquette

Gabrielle Mossot rappelle brièvement l'objet du projet et son plan de financement.

Le comité technique du 22 septembre 2023 propose la note de 15/20 sur ce projet et formule les remarques suivantes :

- Demande de précision sur la répartition du temps agent en fonction des missions du projet.
- Demande de précision sur la partie acquisition de connaissance sur la biodiversité qui pourrait faire l'objet d'un projet en tant que tel.
- Les structures représentatives des filières pourraient être plus impliquées ou partenaires sur ce projet.

L'avis préalable du service instructeur daté du 3 octobre 2023 souligne les points suivants :

- Pour les projets de R&D, l'investissement matériel est pris en compte sur la base de l'amortissement proratisé sur la durée du projet.
- Convention de partenariat à formaliser entre les 4 partenaires du projet (ACRIMA/APSALIMAC/Lycée/CAPENA)

Anne Lise BOUQUET, CAPENA et Jean Philippe MINEAU, ACRIMA/APSALIMAC présentent le projet.



Arnaud DAUTRICOURT, Centre International de la Mer, demande si les résultats de ce projet seront diffusés à l'ensemble des professionnels ou qu'aux adhérents des deux associations.

Anne Lise BOUQUET précise que l'ensemble des professionnels désirent bénéficier de ces résultats pourront en prendre connaissance. Ce projet vise à attirer de nouveaux producteurs au sein de ces deux filières.

Michel PARENT rappelle l'enjeu central que représente les marais pour notre territoire et qu'il est nécessaire d'encourager les économies du marais. Ces espaces représentent à la fois des enjeux économiques et environnementaux en jouant un rôle de captage du carbone.

Philippe MICHEAU, CDPMEM, ajoute que la Charente-Maritime est le premier département producteur de crevettes et le premier département présentant autant de surface de marais et que ces diversifications sont de vraies opportunités pour les filières maritimes.

Emilie MARIOT ajoute qu'il sera important de bien questionner l'alimentation des crevettes sur ce projet pour parler de développement durable de la filière.

Le vote du comité s'effectue donc sous réserve de l'instruction réglementaire et sur la base du montant maximum présenté.

Pour le vote de ce projet n'ont pas pris part au vote pour des raisons de conflits d'intérêts et sont sortis de la salle : Diane Duffour et Pierrick Barbier (CAPENA), Marianne Perez (EPL/CFPPA), Emilie Mariot (CPIE IODDE).

**À l'unanimité, les membres du GALPA s'accordent sur un avis de sélection favorable.**

• **Paysages et métiers des îles et estuaires Charentais**

Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
Fiche action	N°1 « Dynamique économique des filières pêche et aquaculture »
Descriptif	Projet réalisé dans le cadre du plan d'action de la mission Croissance bleue (contrat régional CARO/CARA/CCIO/CCBM). CARA porteur du projet au titre des 4 collectivités impliquées dans le contrat région. Une fiche action de la mission est destinée à réaliser une campagne de communication sur les métiers et les paysages du territoire afin de mieux faire connaître ses atouts. Proposition de mettre en relation les paysages des 4 EPCI et les métiers qui y sont associés en réalisant une vidéo d'une vingtaine de minutes divisée en 5 portraits d'acteurs. Le principal objectif est la mise en valeur de la culture maritime et littorale du territoire. Valoriser l'identité locale en faisant mieux connaître les métiers des filières bleues. Montrer également le lien milieux/métiers et toute la diversité offerte. Océan - Pêcheur - CAP - BAC Pro - BTS Marais - Ostréiculteur diversifié - CAP - BAC Pro - BTS Pertuis - Gestionnaire espace naturel - BTS à BAC +5 Plage/Littoral - Moniteurs d'activités nautiques - BPJEPS Interface Terre/Mer - Ouvrier chantier naval - BAC Pro - BTS Vidéo qui sera mise à disposition de nombreuses structures : collectivités, pôle emploi, mission locale, établissements scolaires, acteurs des filières bleues, diffusion lors d'évènement grand public...avec capsules vidéo pouvant être extraites.
Coût total de projet	25 000€ TTC
Montants FEAMPA	10 000€ soit 40% du cout total du projet ; 2.5% de la fiche action ; 1% de la maquette

Gabrielle Mossot rappelle brièvement l'objet du projet et son plan de financement.

Le comité technique du 22 septembre 2023 propose la note de 12/20 sur ce projet et formule les remarques suivantes :

- Vidéos qui pourraient être diffusées plus largement à l'échelle du département (CD 17)

L'avis préalable du service instructeur daté du 3 octobre 2023 souligne les points suivants :

- Attention aux obligations de publicité sur chaque support produits.

Marine FOUIN, chargée de mission contrat régional CARO, CARA, CCIO et CCBM présente le projet.

Emilie MARIOT demande s'il serait possible de mesurer l'impact de ces vidéos sur l'orientation de jeunes vers ces filières.

Marine FOUIN précise que les structures qui vont diffuser et utiliser ces vidéos pourraient s'engager à avoir un retour sur l'intérêt du public cible pour ces supports.

Michel PARENT s'interroge sur la cible de ces vidéos, sont-elles pédagogiques, grand public ?

Marine FOUIN précise que les vidéos pourront être utilisées pour toutes cibles.

Rémi JUSTINIEN demande l'avis du Lycée de Bourcefranc et ajoute qu'en 2024 il y a deux évènements au cours desquels pourront être diffusées ces vidéos : la fête de la mer organisée par la CdA de La Rochelle et les Assises de l'économie de la mer à Bordeaux, un évènement d'ampleur nationale. Le territoire Îles et Estuaires Charentais est le premier territoire maritime de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Pierrick BARBIER, CAPENA, demande pourquoi la vidéo ne serait pas en libre accès sur les plateformes de visionnage classiques. Est-ce que le retour est plus important que la diffusion ?

Marine FOUIN précise qu'il y a deux options : soit mettre à disposition la vidéo aux filières concernées ce qui permet de définir une charte de diffusion et d'avoir des retours sur l'impact de la diffusion soit la proposer en libre-service mais sans avoir de retour.

Marianne PEREZ, EPLE/CFPPA donne un exemple : sur la classe de seconde bac pro cultures marines qui est proposée au lycée 5 jeunes sont entrés en formation cette année. Cela soulève donc des questions de visibilité, d'attractivité et du coup de la pérennité de ces métiers. Sur les formations continues il y a la même problématique avec peu de candidats et la formation de salarié en ostréiculture a été fermée faute d'un nombre de candidats suffisant pour la maintenir. Toutes opérations de ce type ne peuvent être que bénéfiques.

Philippe MORANDEAU ajoute que l'ostréiculture perd des emplois tous les ans mais en gagne également. Il y a environ 30 entrants dans la profession chaque année et 50% sont issus de familles d'ostréiculteurs. Il paraît donc important de diffuser ces informations et de valoriser ces métiers.

Yohan WEILLER réinterroge la diffusion des vidéos en spécifiant qu'à partir du moment où on a un taux d'aides publiques conséquent il semble naturel que ces informations soient diffusées au grand public.

Arnaud DAUTRICOURT demande quelle est la durée des portraits tout en ajoutant que la durée des vidéos pour être attractive doit être courte. Les montages seront-ils adaptés aux types de supports développés ?

Marine FOUIN précise que les portraits seraient d'une durée de 3 à 4 minutes et que les durées seraient adaptées au support.

Amélie PERRAUDEAU demande si les métiers du portuaire seront abordés.

Marine FOUIN ajoute qu'il a fallu choisir les métiers à inscrire au sein de la vidéo et qu'il a été décidé d'avoir un fil conducteur entre ces vidéos qui pourrait être un voilier qui se déplacerait de port en port. L'espace portuaire plaisancier serait abordé.

Le vote du comité s'effectue donc sous réserve de l'instruction réglementaire et sur la base du montant maximum présenté.

Pour le vote de ce projet n'ont pas pris part au vote pour des raisons de conflits d'intérêts et sont sortis de la salle : Michel Parent (CCIO), Patrice Brouhard et Alain Bompard (CCBM), Christian Pitard (CARA)

Michel Parent ne pouvant pas prendre part au vote il désigne Rémi Justinien en tant que président de séance pour réaliser ce vote.

**À l'unanimité, les membres du GALPA s'accordent sur un avis de sélection favorable.**

• **Création d'un circuit de découverte sur la pêche en mer sur le site portuaire de La Cotinière**

Maître d'ouvrage	Port de la Cotinière / Département 17
Fiche action	N°1 « Dynamique économique des filières pêche et aquaculture »
Descriptif	<p>Projet faisant suite à la modernisation du site portuaire de la Cotinière. Ce réaménagement intègre la déambulation du public sur une promenade à partir d'un toit terrasse surplombant le quai de débarquement, disposant d'une vue sur la salle des ventes et continuant sur la promenade le long de la digue du nouveau terre-plein.</p> <p>L'objectif de ce présent projet est de scénographier les espaces extérieurs du domaine portuaire sur le thème de la pêche maritime locale (histoire du site, produits, techniques de pêche et professionnels de la mer).</p> <p>Utilisé dans le cadre d'une découverte libre ou organisée avec les OT (partenariat d'ores et déjà en place - plus de 9 000 visiteurs encadrés par l'OT IOMN en 2022) et destiné à tous les publics.</p> <p>Projet de valorisation en deux phases, une première imminente sur la partie réaménagée (volet technique sur l'activité en mer et à terre) et une seconde phase du circuit sera déployée sur le second secteur (dimension historique et zoom sur les produits et leur saisonnalité).</p> <p>Dépenses liées au projet axées sur la mission de conception du circuit sur les deux secteurs et création du circuit de découverte pour le premier secteur (création contenu et aide à la réalisation concrète).</p>
Coût total de projet	50 000€ HT

Montants FEAMPA	20 000€ soit 40% du cout total du projet ; 5% de la fiche action ; 2% de la maquette
-----------------	--

Gabrielle Mossot rappelle brièvement l'objet du projet et son plan de financement.

Le comité technique du 22 septembre 2023 propose la note de 11/20 sur ce projet et formule les remarques suivantes :

- Projet soulevant les questionnements de lignes de partage entre les projets dits de valorisation touristique exclus de la stratégie et les projets de valorisation de la culture maritime.

L'avis préalable du service instructeur daté du 3 octobre 2023 souligne les points suivants :

- Attention aux obligations de publicité sur chaque support produits.

Amélie PERRAUDEAU, responsable administrative et financière au Port de la Cotinière présente le projet.

Arnaud DAUTRICOURT rappelle l'importance de recréer du lien entre les lieux de production et la population. Ce circuit permettra de valoriser la filière et d'offrir une visibilité de ce monde économique aux visiteurs et au public local.

Philippe MICHEAU ajoute que ce circuit permettra d'avoir une visibilité sur les métiers de la pêche et sur les enjeux de cette profession.

Michel PARENT souligne l'importance de ce projet pour la mise en valeur de la pêche. L'ostréiculture est valorisée à la Cité de l'huitre, le sel au Port des Salines, l'agriculture au Moulin de la Brée, ce circuit mêlant cheminement autour du bâti portuaire viendra compléter cette offre.

Thierry LEQUES, AGM, précise que le site de la Cotinière se prête bien à cette valorisation avec l'inscription du port au sein de la ville.

Le vote du comité s'effectue donc sous réserve de l'instruction réglementaire et sur la base du montant maximum présenté.

Pour le vote de ce projet n'ont pas pris part au vote pour des raisons de conflits d'intérêts et sont sortis de la salle : Amélie Perraudeau (Dpt 17), Alexandra Maisonnnet (Dpt 17), Myriam Conil-Combeau (Port de Rochefort).

**À l'unanimité, les membres du GALPA s'accordent sur un avis de sélection favorable.**

• **La Gaurivaudière - La vie des pêcheurs ostréiculteurs à Saint-Trojan au XX<sup>ème</sup> siècle**

Maître d'ouvrage	Société des Régates de Saint Trojan
Fiche action	N°1 « Dynamique économique des filières pêche et aquaculture »
Descriptif	<p>Projet visant à la création d'un nouveau « lieu de vie » sur le port de Saint Trojan au bout du quai Raoul Coulon en installant au sein d'une ancienne cabane un chantier naval de restauration de vieux gréments et un espace muséal intérieur et extérieur proposant de retracer l'histoire de la pêche et de l'ostréiculture locales du XXème siècle.</p> <p>Projet porté par l'association la Société des Régates de Saint Trojan qui depuis 1992 valorise le patrimoine et les traditions maritimes du coureau d'Oléron (restauration de vieux gréments, organisation de la grande parade de Saint-Trojan). Cette association fait également partie du collectif Patrimoine Naviguant en Charente-Maritime.</p> <p>L'association était précédemment installée sur ce quai mais trop à l'étroit dans l'ancienne cabane, ils ont eu l'opportunité de disposer de ce nouvel ensemble qui appartient à la Mairie et qui le loue à l'association pour une durée de 10 ans.</p> <p>L'objectif est aujourd'hui de recréer un lieu de vie, d'échange et de transmission des savoirs : chantier naval, un espace d'exposition intérieur et extérieur dont une cabane ostréicole traditionnelle le tout couplé avec l'amarrage des bateaux de l'association devant □ ensemble authentique et cohérent qui pourra être associé avec le chemin des douaniers qui passe devant la cabane.</p> <p>Projet naissant de la volonté de faire perdurer les chantiers navals.</p> <p>Projet de deux ans 2023 à 2025 dont les dépenses sont axées sur l'achat d'outils pour le chantier naval, du matériel d'exposition pour l'intérieur et des supports de présentation pour les espaces extérieurs.</p>
Coût total de projet	15 065€ TTC
Montants FEAMPA	6 026€ soit 40% du cout total du projet ; 1.5% de la fiche action ; 0.6% de la maquette

Gabrielle Mossot rappelle brièvement l'objet du projet et son plan de financement.

Le comité technique du 22 septembre 2023 propose la note de 10/20 sur ce projet et formule les remarques suivantes :

- Projet soulevant les questionnements de lignes de partage entre les projets dits de valorisation touristique exclus de la stratégie et les projets de valorisation de la culture maritime.



L'avis préalable du service instructeur daté du 3 octobre 2023 souligne les points suivants :

- Certaines dépenses ont évolué en raison de leur inéligibilité.

Richard BOCQUET et Yvon LEBOT, membres de l'association la Société des Régates de Saint Trojan présentent leur structure et le projet.

Pierrick BARBIER compare l'activité de chantier naval proposée ici à celle des Lasses Marennaises.

Richard BOCQUET précise que les deux associations ne rénovent pas les mêmes bateaux. Chaque association essaie de trouver des moyens pour entretenir sa flottille.

Arnaud DAUTRICOURT s'interroge sur les modalités d'accueil du public.

Richard BOCQUET précise que l'accueil se fera sur la base du bénévolat et que l'entrée sera gratuite. L'accessibilité sera adaptée au PMR.

Emilie MARIOT s'interroge sur la pérennité du projet car l'association est installée au sein d'une cabane qui lui est loué par la Mairie de Saint-Trojan-les-Bains.

Richard BOCQUET explique que le contrat passé avec la Mairie est d'une durée de 10 ans et encadre la pérennité de l'activité.

Emilie MARIOT s'interroge également sur la recherche de partenariat pour construire l'exposition pédagogique. Ce site pourrait venir en complément des autres espaces existants.

Richard BOCQUET explique que ce pan du projet est à développer et que des partenariats pourront être mis en place.

Diane DUFFOUR s'interroge sur l'application des règles du calcul de l'amortissement sur les dépenses d'équipement présentées dans le projet.

Gabrielle MOSSOT explique que cet aspect ne s'applique qu'aux projets de recherche et de développement et que dans le cadre de ce projet l'intégralité de l'équipement pourra être pris en compte.

Le vote du comité s'effectue donc sous réserve de l'instruction réglementaire et sur la base du montant maximum présenté.

Pour le vote de ce projet n'ont pas pris part au vote pour des raisons de conflits d'intérêts et sont sortis de la salle : Michel Parent (CCIO), Alexandra Maisonnnet (Dpt 17).

Michel Parent ne pouvant pas prendre part au vote il désigne Rémi Justinien en tant que président de séance pour réaliser ce vote.

**À l'unanimité, les membres du GALPA s'accordent sur un avis de sélection favorable.**

• **ORION : Observatoire de la Ressource trophique pélagique en zone cONchylicole**

Maître d'ouvrage	CAPENA
Fiche action	N°2 « Qualité environnementale des filières pêche et aquaculture »
Descriptif	<p>Projet qui s'intéresse au premier maillon du réseau trophique (chaîne alimentaire) qui sont les microalgues (phytoplancton et MPB). L'ensemble des ressources biologiques marines dont les bivalves élevés ou pêchés en dépendent. La disponibilité, qualité, quantité à cette ressource expliquent en partie l'absence ou la présence des espèces. La qualité et quantité de ressource trophique sera également impactée par le changement climatique ce qui pourrait modifier la structure des communautés phytoplanctoniques.</p> <p>Ce projet propose donc de quantifier la production primaire pour mesurer leur richesse en termes d'apport énergétique et de qualité nutritionnelle pour qualifier la qualité trophique du milieu et ainsi acquérir plus de connaissance sur la diversité phytoplanctonique de l'environnement marin côtier et ainsi agir sur la protection et surveillance du littoral et des espèces s'y développant.</p> <p>Méthode d'échantillonnage par la cytométrie en flux qui permet de décrire la production primaire en précisant la taille des cellules phytoplanctoniques et leur influence sur les différentes étapes du cycle de vie des bivalves (innovation de la méthode dans les eaux turbides).</p> <p>Compréhension de la base du fonctionnement des réseaux trophiques sur le long terme pour garantir le bon état écologique des écosystèmes marins littoraux et comprendre les variations et leurs conséquences. Comparaison des données des points de prélèvement existants et ceux instaurés dans le cadre du projet.</p> <p>Projet participant aux besoins des CRC, CDPMEM, PNM, technique - biotechnologies (cytométrie), utilisation des points SOMLIT (CNRS LIENSs et EPOC) et REPHY (IFREMER). Étude de 3 ans qui en fonction des résultats obtenus et de la variation des données peut être pérennisé via un observatoire.</p> <p>Projet mutualisé avec le GALPA BARVAL, chaque GALPA portant ses dépenses.</p>

Coût total de projet	150 1713.09€ TTC → Dossier mutualisé avec le GALPA BARVAL (GALPA IEC 66%) 228 039.20€ TTC
Montants FEAMPA	60 068.44€ soit 40% du cout total du projet ; 11% de la fiche action ; 6% de la maquette

Gabrielle Mossot rappelle brièvement l'objet du projet et son plan de financement.

Le comité technique du 22 septembre 2023 propose la note de 15/20 sur ce projet et formule les remarques suivantes :

- Projet intéressant au cœur des préoccupations des professionnels
- Demande de précisions sur les partenariats établis entre IFREMER, CRC

Le service instructeur souligne les points suivants :

- Pour les projets de R&D, l'investissement matériel est pris en compte sur la base de l'amortissement proratisé sur la durée du projet.

Pierrick BARBIER présente le projet.

Audrey BRUNEAU s'interroge sur le type de prélèvement effectués, est-ce que le microphytobenthos sera pris en compte ?

Pierrick BARBIER spécifie que seule la ressource trophique pélagique sera prise en compte, seul le phytoplancton présent dans la colonne d'eau sera pris en compte.

Audrey BRUNEAU demande si l'apport énergétique du phytoplancton pour les coquillages sera déterminé.

Pierrick BARBIER précise que ce travail ne sera pas exploré ici et que ces informations seront collectées dans le cadre d'une analyse bibliographique. La richesse du phytoplancton pourra être évaluée en quantité et qualité mais la biomasse et donc l'apport que cela représente pour les coquillages ne sera pas évalué.

Audrey BRUNEAU précise que ce projet est le prolongement du réseau REPHY et qu'il faut veiller à la bonne articulation des deux observatoires.

Pierrick BARBIER précise que ces deux réseaux d'observation seront complémentaires.

Audrey BRUNEAU conclue sur le fait qu'elle aurait souhaité que les deux structures discutent du projet en amont de son montage.

Michel PARENT fait le lien avec les plans climat qui sont rédigés par les collectivités et se demande si les structures engagées dans ces types de projets peuvent apporter des éléments sur les effets du changement climatique sur la filière ostréicole.

Pierrick BARBIER précise que ce projet vise à décrire les évolutions des communautés phytoplanctoniques et peut en effet apporter des éléments.

Yohan WEILLER complète en précisant que ce projet d'observatoire vient compléter un réseau existant avec des points de suivis au plus près des zones de productions conchylicoles. Il permettra de mieux connaître la répartition spatiale des communautés phytoplanctoniques et de les mettre en corrélation avec des variables environnementales également affectées par le changement climatique et le taux de croissance des bivalves. L'objectif est la mise en relation des facteurs environnementaux et des facteurs d'élevage en lien avec le bol alimentaire disponible.

Philippe MICHEAU regrette néanmoins que l'apport énergétique ne soit pas mesuré car seules des hypothèses pourront être formulées. Les conclusions ne seront pas complètes.

Louis DOREMUS, LPO, s'interroge sur les liens établis avec la réserve de Mœze-Oléron car certains points de prélèvement sont dans ce périmètre.

Pierrick BARBIER précise que les liens ne sont pas encore établis.

Jean-Pierre BROCHON, Huître pédagogique, demande si le calendrier du projet sera en accord avec les délais d'instruction.

Diane DUFFOUR précise que ce projet se déroule sur deux bassins de production et sera soutenus par les deux parcs marins des deux départements. C'est un montage financier un peu complexe néanmoins ce projet ne soulève que peu de doute sur l'attribution de la subvention. La structure ne pourra pas attendre le conventionnement du projet pour le débiter. C'est une prise de risque assumée dans ce cas.

Philippe MORANDEAU souligne que la pousse sur les huitres et les moules est mauvaise depuis deux ans, l'absence de pétoncle dans les parcs interroge également, aussi ce type de projet peut permettre d'apporter des réponses. En ce sens le CRC 17 soutient ce projet.

Michel PARENT et Rémi JUSTINIEN s'interrogent sur la clé de proratisation entre les deux GALPA. Pour quelle raison le pourcentage du financement porté par le GALPA IEC est aussi élevé ?

Gabrielle MOSSOT précise que notre territoire va bénéficier d'analyses complémentaires par rapport à Arcachon.

Diane DUFFOUR ajoute que le territoire IEC présente plus de points de suivi et d'analyses complémentaires.

Yohan WEILLER précise que les prélèvements seront plus réguliers sur notre territoire pour bien caractériser la dynamique de l'évolution.

Le vote du comité s'effectue donc sous réserve de l'instruction réglementaire et sur la base du montant maximum présenté.

Pour le vote de ce projet n'ont pas pris part au vote pour des raisons de conflits d'intérêts et sont sortis de la salle : Pierrick Barbier et Diane Duffour (CAPENA), Yohan Weiller (PNM EGMP).

**À l'unanimité, les membres du GALPA s'accordent sur un avis de sélection favorable.**

## INFORMATIONS DIVERSES

Voir diapositives correspondantes (diap. 45 à 48).

## SUITE ET CALENDRIER

Voir diapositive correspondante (diap. 49).

- **Prochain comité de sélection**

Date butoir rendu des fiches-projets : le 12 janvier 2024

Comité technique : le 26 janvier 2024

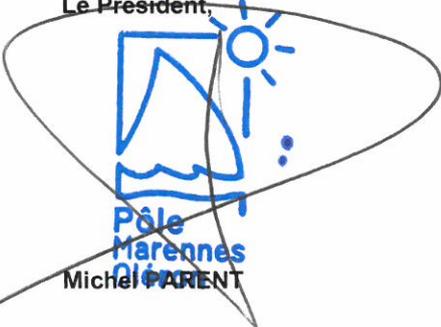
Comité de sélection : le 16 février 2024

## CONTACTS

Monsieur Michel PARENT  
Président du Pôle Marennes Oléron  
22 rue Dubois Meynardie  
17320 Marennes  
05 46 47 49 71  
www.marennes-oleron.com

Chargée de mission : Gabrielle Mossot  
g.mossot@marennes-oleron.com  
05 46 75 23 89  
06 16 46 82 06

Fait à Marennes-Hiers-Brouage, le 25 Octobre 2023

Le Président,  
  
Pôle  
Marennes  
Oléron  
Michel PARENT